

PROLONGEMENT

Nanterre > Rueil-Malmaison

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 18 septembre au 18 octobre 2019



Dossier d'information

Toute l'info sur www.nanterre-rueil.tram1.fr







Le projet de prolongement du Tram 1

Le projet prévoit de relier le quartier du Petit Colombes au Château de Malmaison, en desservant les territoires de Nanterre et de Rueil-Malmaison. Au total, ce sont 15 stations supplémentaires - espacées de 500 mètres environ, sur un parcours de 7,5 km - qui seront aménagées afin de répondre aux besoins en déplacement du territoire. En correspondance avec le RER A et le Train L à la gare de Nanterre-Université et avec le futur métro 15 à la place de la Boule à Nanterre, le projet facilitera les déplacements des habitants et améliorera l'accès à de nombreux équipements majeurs de l'ouest francilien.

Les objectifs du projet



Créer un service de transport rapide, fiable et accessible, répondant aux besoins de déplacements du secteur



Accompagner le développement d'un territoire au cœur du Grand Paris



Faciliter l'accès aux centralités et équipements du secteur



Requalifier les espaces publics, notamment en faveur des modes actifs



Mieux desservir et connecter les territoires au réseau structurant de transports en

Un tramway connecté au réseau

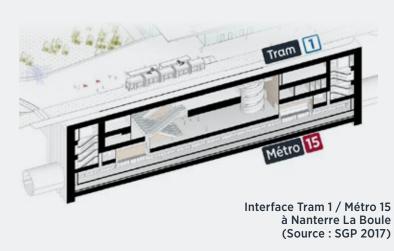
de transport du Grand Paris Express

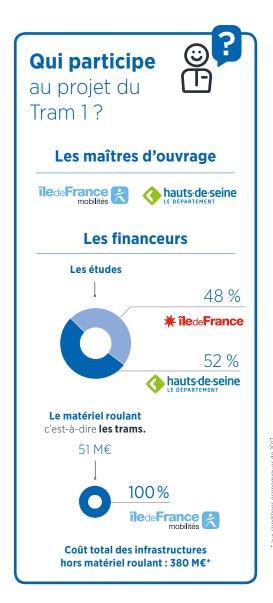
La station Nanterre La Boule permettra la correspondance entre le Tram 1 et la ligne 15 du métro. La plateforme du tram sera située au dessus de la future gare souterraine.

Les chantiers des deux projets devront être réalisés de manière coordonnée . C'est pourquoi, il est envisagé d'organiser les travaux du Tram 1 en deux temps :

Petit Colombes -Nanterre Mairie

- Réalisé indépendamment des travaux du Métro 15
- Mise en service à l'horizon 2027
- Nanterre Mairie -Château de Malmaison
- Réalisé de manière coordonnée avec les travaux du Métro 15
- Mise en service à l'horizon 2030





Les chiffres clés du projet



7,5 km de tracé





64 000 voyageurs / jour



Un tram
TOUTES LES 4 MIN

en heure de pointe



Temps de trajet entre Petit Colombes et Château de Malmaison

ENVIRON 26 MIN



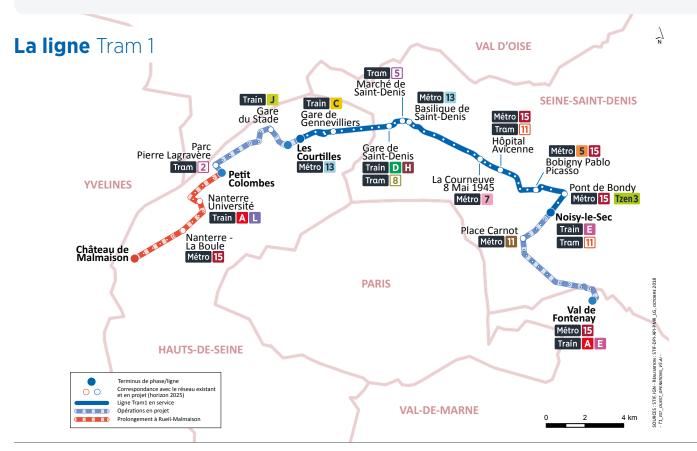
HORAIRES

de 5h30 à 0h30

(1h30 les vendredis, samedis et veilles de jours fériés)



1 ITINÉRAIRE cyclable le long du tracé



Les grandes étapes du projet

1 Les débuts du projet

13 juillet 2016

Validation du Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) par le Conseil d'Île-de-France Mobilités. Concertation préalable

Du 7 novembre 2016 au 31 janvier 2017

Concertation sous l'égide d'une garante nommée par la CNDP*, organisée par Île-de-France Mobilités. Études préliminaires

2017 et 2018

Études techniques préliminaires.

Concertation continue

Depuis mai 2018

Rencontres avec les acteurs et les habitants du territoire.

Schéma de principe

Février 2019

Approbation du schéma de principe par le Conseil d'Île-de-France Mobilités et par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Enquête publique

Du 18 septembre au 18 octobre 2019

Menée sous l'égide d'une commission d'enquête nommée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.



La concertation au cœur du projet

Le projet Tram 1 Nanterre - Rueil-Malmaison a été pensé de manière concertée avec les habitants et acteurs du territoire. Une **concertation préalable** menée sous l'égide d'une garante nommée par la Commission nationale du débat public, s'est déroulée à l'hiver 2016. Cette étape de dialogue a été réalisée dans l'objectif de concevoir un projet au service des habitants et des usagers.



CONCERTATION PRÉALABLE - HIVER 2016

LES OBJECTIFS

- Recueillir l'avis des habitants et acteurs du territoire sur les grands principes et objectifs du projet
- Répondre aux interrogations, expliquer le projet
- **Enrichir le projet** en intégrant au mieux les besoins et attentes exprimés





4
RÉUNIONS
publiques



RENCONTRES DE TERRAIN avec l'équipe projet

À partir de mai 2018 et tout au long de l'année, une nouvelle étape d'échange a été mise en place : la concertation continue. Elle a permis aux porteurs de projet de présenter aux habitants et acteurs du territoire les évolutions apportées au projet suite aux études menées à l'issue de la concertation préalable.

CONCERTATION CONTINUE - PRINTEMPS 2018

LES OBJECTIFS

- Dialoguer avec les acteurs du territoire
 (associations, conseils de quartiers, conseils de village, personnes s'étant exprimé durant la concertation préalable)
- Orienter les principes de conception plus détaillés du projet
- Préparer l'enquête publique



- dans le Petit Nanterre
- à la découverte des tramways T3 et T6

RÉUNION-ATELIER

• sur l'avenue Joliot-Curie et la place de la Boule





RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

• sur l'insertion du tramway

Les principales thématiques abordées



La desserte du territoire



Amélioration de la qualité de vie



La circulation routière et le stationnement



L'intermodalité



La nature en ville

L'enquête publique

Une nouvelle étape de dialogue débute en septembre sur un projet plus avancé. Étape réglementaire avant le début des travaux, cette procédure s'applique à tous les projets ayant un impact sur leur environnement. Son organisation est confiée au préfet des Hauts-de-Seine.

Quels sont les objectifs de l'enquête publique?

1 PRÉSENTER AU PUBLIC

les caractéristiques du projet et les conditions de son insertion dans son environnement, ses impacts et les mesures pour y remédier. 2 RECUEILLIR L'EXPRESSION

du plus grand nombre afin d'apporter des éléments d'information utiles à l'appréciation du projet.

3 METTRE EN COMPATIBILITÉ

les documents d'urbanisme des communes concernées.

4 MENER L'ENQUÊTE PARCELLAIRE pour identifier les propriétaires des parcelles à

acquérir pour réaliser le projet.

5 PERMETTRE DE DÉCLARER l'utilité publique du projet.

Le déroulement de l'enquête publique

LA PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE

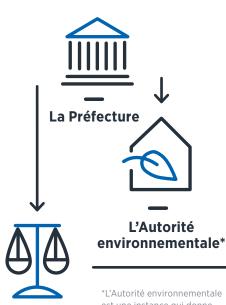
- La Préfecture vérifie que le dossier d'enquête publique est complet. Elle saisit ensuite pour avis l'**Autorité environnementale** puis le **Tribunal administratif**.
- Le Tribunal administratif désigne la **Commission d'enquête**.

PENDANT L'ENQUÊTE

- La Commission d'enquête est chargée de veiller au bon déroulement de l'enquête publique et à la bonne information du public; elle recueille également les observations du public.
- Les participants donnent leurs avis et font part de leurs remarques sur le projet.

APRÈS L'ENQUÊTE

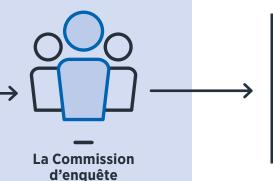
- ▶ 30 jours après la fin de l'enquête publique, la Commission d'enquête établit un rapport sur le déroulement de l'enquête et rend son avis sur le projet.
- Sur la base de cet avis, le Préfet se prononce sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et déclare cessibles les parcelles figurant dans l'enquête parcellaire, au plus tard un an après la clôture de l'enquête publique.



Le Tribunal

administratif

*L'Autorité environnementale est une instance qui donne son avis sur la qualité de l'évaluation des incidences sur l'environnement et sur les mesures visant à éviter, réduire ou compenser leurs impacts expliqués dans le dossier.





1

L'itinéraire du Tram 1



Joliot-Curie - Place de la Boule

Ici, le Tram 1 fera le lien entre le quartier de la préfecture, le centre ancien de Nanterre et l'entrée de ville de Rueil-Malmaison.
Il desservira notamment le théâtre des Amandiers, le parc André Malraux, le palais des sports, l'Hôtel de ville et le lycée Joliot-Curie.

Le tramway sera majoritairement situé au milieu des voies. La voirie comprendra une file de circulation par sens, à l'exception des zones des carrefours, ainsi qu'un itinéraire cyclable continu.

La station Nanterre – La Boule s'inscrira sur le parvis de la future gare du métro 15, pour des conditions de correspondance optimales.



Autour de l'Université

Le Tram 1 desservira ici des équipements d'envergure métropolitaine, comme l'Université Paris Nanterre, la cité administrative de Nanterre Préfecture. Une station desservira également le collège République. Ce quartier comprend de nombreux projets urbains, comme les Papèteries de Nanterre, les franges de l'université et le projet cœur de quartier, à proximité de la gare de Nanterre Université.



Rueil-Malmaison

Le Tram 1 traversera Rueil-Malmaison via les avenues Paul Doumer et Napoléon Bonaparte, desservant le centre-ville et ses commerces, ainsi que le théâtre André Malraux, l'Hôtel de ville, le conservatoire à rayonnement régional ou encore l'Institut Français du Pétrole et des énergies nouvelles. Son itinéraire se poursuit jusqu'au Château de Malmaison. Le tramway sera implanté au milieu des voies. La voirie comprendra une file de circulation par sens à exception des zones des carrefours. Des bandes cyclables seront aménagées, permettant au quartier de bénéficier de conditions de vie apaisées et sécurisées.



Rueil-Malmai



Le tramway s'implantera majoritairement sur le côté de la voirie.

La station Nanterre Université s'implantera sur le parvis de la gare, pour des correspondances optimales avec le RER A et le Train L.

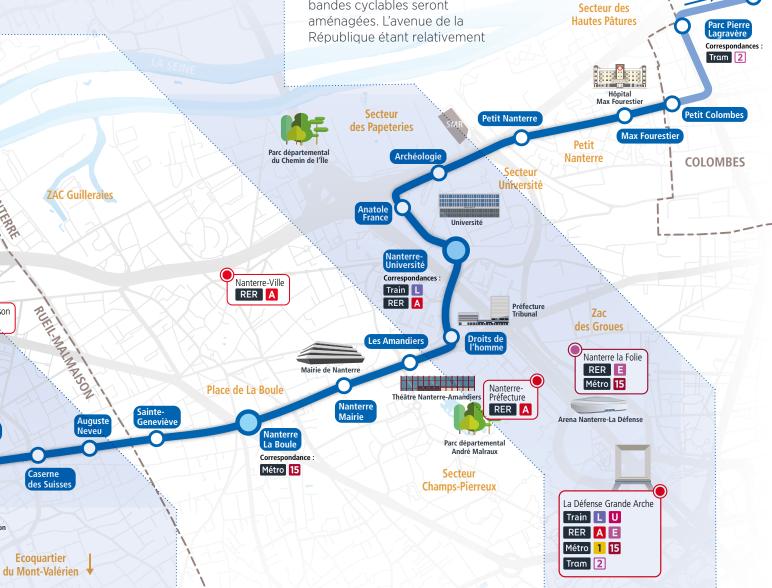


Le Petit Nanterre

Le tramway traversera le Petit Nanterre le long de l'avenue de la République en desservant l'hôpital Max Fourestier, la mosquée Okba Ibn Nafaa et les commerces du quartier. Il facilitera les liens du quartier avec l'Université et le centre-ville de Nanterre, mais également avec Colombes et le T2.

Le tramway circulera au milieu des voies, la voirie comprendra une file de circulation par sens et des bandes cyclables seront aménagées. L'avenue de la République étant relativement étroite, des acquisitions foncières sont nécessaires sur des fonds de jardins de la rive nord.

Le plan de circulation des voitures sera modifié à l'approche du Pont de Rouen, avec un sens unique entre la rue des Saules et la rue du 11 novembre, ce qui permet à la fois de limiter les acquisitions foncières et réduire le trafic de transit dans le quartier.



Zoom sur



L'atelier-garage

Le projet Tram 1 nécessite la réalisation d'un atelier-garage (ou site de maintenance et de remisage. SMR) afin d'assurer notamment le stockage et l'entretien des rames du tramway.

Cet atelier-garage sera situé sur la commune de Nanterre au nord de l'Université Paris Nanterre, à proximité du stade des Bords de Seine.

Implanté de l'autre côté de l'autoroute A86, il nécessitera la construction d'un pont dédié au Tram au-dessus de l'autoroute, puis d'une voie d'accès le long de l'avenue de la Commune de Paris. Le terrain comprend actuellement un centre de loisirs et des activités industrielles et de logistique.

Le Pont de Rouen

Conformément aux enseignements issus de la concertation, une ouverture apaisée sera créée sous les voies ferrées et routières du Pont de Rouen, permettant un nouveau passage à l'écart de l'autoroute, pour le tramway, les piétons et les cyclistes.

Cette solution permet de répondre plus largement aux enjeux de réaménagement de cette zone, en faveur des piétons et des cyclistes, et de renforcer les liens entre le Petit Nanterre et le quartier de l'Université.

Les espaces à proximité du Pont de Rouen seront également transformés autour de la future station « Petit Nanterre », permettant de marquer l'entrée du quartier.



L'avenue Joliot Curie

L'avenue Joliot Curie accueille de nombreux équipements administratifs, scolaires et sportifs.

Le projet prévoit d'aménager une file de circulation par sens, à l'exception des carrefours, et un itinéraire cyclable, permettant d'apaiser les conditions de circulation. Il a également été conçu de manière à réaliser les travaux à une distance suffisante de l'alignement d'arbres au nord (côté mairie et habitations) afin de le préserver. La majeure partie des arbres côté sud (côté lycée et stade) devra être supprimée et remplacée par un nouvel alignement.



La place de la Boule

La Place de la Boule est une porte d'entrée du centreville de Nanterre et un futur pôle de transport de l'ouest francilien. Elle accueillera le Tram 1, le futur métro 15, et plusieurs lignes de bus. La station du tramway sera intégrée au parvis de la future gare du métro 15, pour des conditions optimales de correspondance.

Le carrefour actuel sera transformé en une place urbaine emblématique, apaisée et attractive pour les piétons et cyclistes. Elle bénéficiera de plantations d'arbres.

Les passages routiers souterrains sous la place seront maintenus. La largeur de celui situé sur l'avenue du maréchal Joffre sera légèrement réduite, mais les deux sens de circulation seront maintenus.





Le centre-ville de Rueil-Malmaison

L'arrivée du Tram 1 permettra de requalifier les avenues Paul Doumer et Napoléon Bonaparte en faveur des riverains, piétons et cyclistes. Le projet prévoit d'aménager une file par sens, à l'exception des principaux carrefours, et le passage souterrain situé au croisement avec le boulevard de l'hôpital Stell sera comblé pour permettre le passage du tramway.

Des bandes cyclables seront aménagées et les traversées de l'avenue seront facilitées pour les piétons, permettant de tisser des liens entre le centre-ville et les villages Plaine-Gare, Belle-Rive et Bords-de-Seine. Les arbres d'alignement qui nécessiteront d'être supprimés dans le cadre des travaux seront restitués par de nouveaux sujets. Des places de stationnement et de livraison seront aménagées à proximité des principaux commerces.

Le Tram 1 contribuera ainsi à renforcer la qualité et l'attractivité de cet axe majeur du centre-ville.



Le terminus

Le terminus de la ligne est situé à proximité de la place Osiris à Rueil-Malmaison. Cette implantation permet de desservir à la fois le Château de Malmaison, la piscine des Closeaux et les équipements sportifs situés à proximité.

Il a été conçu de manière à optimiser les conditions de correspondance avec les lignes de bus du secteur, notamment en provenance et en direction des Yvelines.

Le traitement architectural de la place Osiris tiendra compte de sa valeur historique d'ancienne entrée du domaine de Malmaison, dans le cadre de procédures associant l'Architecte des Bâtiments de France.

Le terminus sera équipé de stationnements vélos et d'une consigne collective sécurisée. Un local sera également construit en vue d'accueillir les conducteurs du tramway.



Les impacts du projet

Le projet Tram1 s'inscrit dans une dynamique générale de développement du réseau de transport francilien. Ses bénéfices portent à la fois sur l'amélioration des conditions de déplacement, l'attractivité du territoire et la transformation du cadre de vie local. L'ensemble des impacts du projet, positifs et négatifs, ont fait l'objet d'analyses détaillées dans le dossier d'enquête publique.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Un territoire mieux connecté



Chaque jour, 64 000 voyageurs emprunteront le prolongement, ils bénéficieront d'un tramway toutes les 4 minutes aux heures de pointes, pour des déplacements confortables, fiables et rapides.

Le projet renforcera ainsi l'attractivité et l'accessibilité des territoires :

• Des quartiers jusqu'ici peu desservis par des transports structurants seront désormais reliés de manière performante au réseau de transports d'Ile-de-France, via des correspondances avec :









 Les habitants bénéficieront d'un accès facilité aux centres-villes de Nanterre et Rueil-Malmaison, ainsi qu'aux équipements du secteur.

LA PHASE CHANTIER



Les travaux du tramway pourront impliquer des perturbations de la vie locale, notamment en termes de circulation ou de nuisances sonores.

Un ensemble de mesures permettra de limiter l'impact des travaux, en adoptant une organisation de chantier adaptée. La circulation routière sera maintenue sur l'ensemble des axes tout au long du chantier.

Une communication de proximité sera mise en place pour informer en continu les riverains et usagers.

Une commission d'indemnisation amiable sera mise en place, permettant de dédommager les commerçants et professionnels au fur et à mesure de l'avancement du chantier, en cas de préjudice sur leur chiffre d'affaire.



CADRE DE VIE

Des espaces publics requalifiés



Les espaces publics seront réaménagés tout au long du tracé, permettant à tous les modes de déplacement de cohabiter sur des axes apaisés et sécurisés.

Les piétons et cyclistes bénéficieront d'aménagements dédiés, dans un territoire jusque-là fortement marqué par les infrastructures routières. Un itinéraire cyclable continu et des trottoirs confortables seront également réaménagés, ils seront plantés d'arbres partout où la largeur le permet.

Parmi les espaces emblématiques aménagés le long du tracé figurent le secteur du Pont de Rouen, de la place de la Boule, ou encore du terminus de Château de Malmaison.



DÉPLACEMENTS EN VOITURE

Circulation routière

Le projet nécessite la modification des axes de circulations le long du tracé.

Ces modifications pourront induire des reports de circulation vers des voiries plus structurantes, notamment l'autoroute A86.

Les conditions de circulation sur l'axe du tramway seront garanties par :

- Le maintien de voies suffisamment larges, notamment pour garantir le passage de convois exceptionnels;
- L'élargissement à deux voies au niveau des principaux carrefours ;
- Un travail fin sur l'aménagement et le fonctionnement des feux de chaque carrefour traversé par le Tram;
- Le maintien des passages souterrains de la place de la Boule.



CADRE DE VIE

Qualité de l'air et environnement sonore

Le projet contribuera à encourager le report des usagers de la voiture vers les transports en commun. Les axes empruntés par le tramway connaîtront également une diminution de la circulation routière, avec des effets positifs sur la qualité de l'air au niveau local.

La réalisation du projet permettra de réduire globalement les niveaux de bruit observés le long du tracé.



ACQUISITIONS FONCIÈRES

Pour permettre le passage du tramway, des élargissements de la voirie sont parfois nécessaires, en procédant à des acquisitions foncières.

La majorité des terrains concernés sont des emprises publiques ainsi que des fonds de jardins, notamment dans le quartier du Petit Nanterre.

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage devront acquérir le terrain du futur atelier-garage actuellement occupé par des activités économiques et un centre de loisirs.



PAYSAGE, PATRIMOINE ET LOISIRS

La nature en ville

La conception du projet s'est attachée à limiter les impacts sur les arbres d'alignements existants (voir zoom sur l'avenue Joliot-Curie p.8). Des arbres nécessiteront cependant d'être abattus pour permettre le passage du tramway. Ceux qui ne pourront pas être conservés seront restitués par de nouveaux sujets.

Par ailleurs, la plateforme du tramway sera majoritairement végétalisée et l'aménagement des zones emblématiques (Pont de Rouen, Place de la Boule) donnera une place importante à la végétation, avec un objectif d'atténuer le phénomène d'ilot de chaleur urbain.

Le terrain prévu pour l'atelier-garage comporte également un espace vert. C'est pourquoi lle-de-France Mobilités a engagé une démarche de compensation écologique : des terrains situés à proximité du tracé sont identifiés, en vue d'y créer des conditions favorables aux espèces écologiques concernées.

Participez à l'enquête publique et donnez votre avis



Échanger sur le projet

Les membres de la Commission d'enquête se tiennent à votre disposition pour échanger sur le projet, lors des permanences suivantes :

Mairie de Nanterre

Direction de l'infrastructure Tour A - 7º étage 130 rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre

- mercredi 18 septembre de 9h à 12h
- vendredi 27 septembre de 9h à 12h
- jeudi 10 octobre de 14h à 17h
- vendredi 18 octobre de 14h à 17h

Hôtel de ville 88-118 rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre

• samedi 5 octobre de 9h à 12h

Mairie de Rueil-Malmaison

Direction de l'urbanisme et de l'aménagement 1^{er} étage de l'hôtel de ville 13 boulevard Floch, 92500 Rueil-Malmaison

- jeudi 19 septembre de 14h à 17h
- lundi 30 septembre de 9h à 12h
- mardi 8 octobre de 14h à 17h
- samedi 12 octobre de 9h à 12h

Mairie de Colombes

Pôle développement territorial Direction de l'urbanisme et de l'aménagement 42 rue de la Reine Henriette, 92700 Colombes

- jeudi 19 septembre de 9h à 12h
- vendredi 27 septembre de 9h à 12h
- mercredi 9 octobre de 9h à 12h
- vendredi 11 octobre de 9h à 12h



Déposer un

Sur les registres papier

Mis à disposition en mairies

Sur le registre d'enquête dématérialisé

tram1-dup-nanterre-rueil-malmaison@enquetepublique.net

Par courriel

pref-enquetes-publiques-belp @hauts-de-seine.gouv.fr

Sur le portail de l'enquête publique

tram1-dup-nanterre-rueilmalmaison-enquetepublique.net



Consulter les documents du projet

Mairie de Nanterre

Direction de l'infrastructure Tour A - 7° étage 130 rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Hôtel de ville 88-118 rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre

Du lundi au mercredi de 8h30 à 17h30, le jeudi de 11h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30

Mairie de Rueil-Malmaison

Direction de l'urbanisme et de l'aménagement 1^{er} étage de l'hôtel de ville 13 boulevard Floch, 92500 Rueil-Malmaison

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h30

Mairie de Colombes

Pôle développement territorial Direction de l'urbanisme et de l'aménagement 42 rue de la Reine Henriette, 92700 Colombes

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



S'informer sur le projet

Sur le site internet

nanterre-rueil.tram1.fr

Sur le portail de l'enquête publique

tram1-dup-nanterre-rueil-malmaisonenquetepublique.net

Sur le site du ministère

www.projets-environnement.gouv.fr